

LE CARNET D'ANNONCES D'ACHATS ET DE VENTES D'ACTIONS NOVHISOL SA

Fonctionnement du Carnet d'actions

- Le Carnet d'annonces est consultable de la même manière pour tout le monde, directement à partir du site internet de NOVHISOL SA, à la page www.novhisol.com/devenir-actionnaire.ws
- Ainsi, les actionnaires de NOVHISOL SA peuvent librement passer des annonces.
- De nouvelles personnes désireuses de s'associer au capital de NOVHISOL SA peuvent également passer des annonces après avoir adhéré à l'association Love Money pour les PME.
- Le Carnet d'annonces fonctionne sans règle de cotation strictement établie. Le prix est établi directement par la confrontation de l'offre et la demande.

Informations archivées et actualisées, nécessaires à apprécier la valeur de NOVHISOL SA (et donc le prix d'une action) afin de **passer une annonce de manière avisée** :

- communiqués trimestriels et lettres aux actionnaires
- documents d'information réalisés lors des augmentations de capital
- bilans et comptes de résultat, rapports de gestion, rapports du commissaire aux comptes

Annances d'achats et ventes d'actions

Retour aux sociétés | Annonces de gré à gré | Banque d'informations | Connexion actionnaire | Aide ?

Annonces de gré à gré en cours (affichage)

Préfabrication et construction de bâtiments par panneaux multicouches, constitués en partie de bétons agro ou éco-sourcés, très isolants, destinés à réduire par 10 les consommations d'énergie en chauffage.

Acheteurs (demande)			Vendeurs (offre)		
Quantité	Prix €	Date limite	Quantité	Prix €	Date limite
25	10.50	31 octobre 2014	1000	15.30	30 septembre 2014
			750	16.00	30 septembre 2014

Dernier échange réalisé : 15 Actions au prix unitaire de 15.50 €.

- Historique des échanges
- Accès à la banque d'informations

Le CIIB rappelle que l'investissement en actions de PME (cotées ou non) n'est pas sans risque. Le CIIB ne garantit pas l'investissement (liquidité) malgré la mise en place d'un carnet d'annonces d'achats et de ventes d'actions.

Formulaire de passage d'annonces

Je veux acheter
 Je veux vendre

Quantité :

Au prix unitaire : €

Annonce valable jusqu'au :

Je suis déjà actionnaire de NOVHISOL SA
 Je ne suis pas encore actionnaire de NOVHISOL SA
 le CIIB

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Je suis adhérent à l'association Love Money

Annuler | Valider

- les achats sont classés du prix le plus élevé au moins élevé
- les ventes sont classées du prix le moins élevé au plus élevé

- Historique des échanges réalisés

- L'adhésion à l'association Love Money permet :
- d'acheter ou vendre des actions NOVHISOL SA et souscrire aux augmentations de capital
 - de bénéficier de l'assistance de l'association de protection des épargnants individuels

PASSER UNE ANNONCE :

- Saisissez votre annonce ("j'achète" ou "je vends", fixez la quantité, le prix unitaire, la date de validité)

REPRENDRE A UNE ANNONCE :

- Si une annonce vous intéresse, vous devez en passer une en sens inverse en guise de réponse. Vous pouvez répondre pour une quantité inférieure ou supérieure.

CONTROLE

Le CIIB vérifie, sur le registre des actionnaires, que les vendeurs détiennent bien les titres qu'ils mettent en vente, et s'assure que les acheteurs sont réels.

Cessions de gré à gré

Lorsqu'une offre coïncide avec une demande, le CIIB adresse automatiquement :

- **au vendeur**, un Ordre De Mouvement (ODM) indiquant le nom du nouveau propriétaire des actions cédées, à retourner signé au CIIB.
 - **à l'acheteur**, une demande d'établir un chèque du montant de la cession, directement au nom du vendeur, à adresser au CIIB. Après enregistrement de l'ODM sur le registre de mouvements de titres, le CIIB remettra le chèque au vendeur.
- Le transfert de propriété est réalisé après enregistrement de l'ODM et encaissement du chèque par le vendeur.
- Le CIIB s'assure ainsi de la bonne fin des règlements livraisons des actions cédées de gré à gré entre particuliers.
- **Ces opérations sont sans frais pour les actionnaires** ; Ceux-ci étant à la charge de la société, inclus dans le forfait annuel d'accompagnement en application du contrat conclu entre NOVHISOL SA et le CIIB SA.

Consultation de votre compte-titres nominatif

Une fois connecté(e) **Connexion actionnaire**, apparaît l'onglet **Profil actionnaire** vous permettant de consulter :

- votre nombre de titres inscrits sur le registre des actionnaires
 - votre historique : souscriptions, achats et ventes, opérations sur titres, ...
 - Certaines informations économiques et financières sont réservées aux actionnaires
- vous pouvez annuler vos annonces en cours.

Informations sur la mise à disposition de vos actions

- Vos actions sont en "*nominatif pur*", conservées sans frais sur le registre des actionnaires de NOVHISOL SA.
- Le CIIB SA (10, rue de Montyon 75009 Paris - Tél. 01 42 46 11 73, site www.ciib.fr) est mandaté par NOVHISOL SA pour assurer la gestion de son registre des actionnaires.
Le CIIB SA est expert en introduction en bourse agréé *Listing Sponsor* par Nyse-Euronext ; Il dispose de l'expérience et des logiciels spécifiques (www.ciib.fr/documents/CIIB-Marche-Actions-gre_a_gre.pdf) lui permettant de gérer le back-office-titres nominatifs depuis un Carnet d'annonces jusqu'aux sociétés cotées en bourse sur le Marché Libre.
- Vos actions restent à votre disposition à tout moment (aucun frais de droit de garde pour le nominatif pur).
- Vous pouvez faire virer vos actions sur votre compte bancaire (mise en "nominatif administré"). Il suffit de le demander, c'est sans frais, mais prévoir des droits de garde par votre établissement teneur de compte.
- Dans l'attente d'une cotation au Marché Libre, des transactions peuvent s'effectuer de gré à gré, directement entre acheteur et vendeur de "nominatif pur" à "nominatif pur", grâce au Carnet d'annonces.

Fiscalité des actions NOVHISOL

- les particuliers bénéficiant d'avantages fiscaux (ISF ou IR) lors de la souscription à une augmentation de capital NOVHISOL SA sont tenus de conserver ces actions 5 ans ; Rien ne leur interdit cependant de les vendre avant à condition de rembourser l'avantage fiscal.
- Les actions achetées entre actionnaires ne bénéficient pas d'avantage fiscal.
- Les actions achetées, ou souscrites sans avantage fiscal, à partir d'un PEA (ou dans un [PEA-PME](#)) bénéficient d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession pendant la période de conservation de 5 ans.

Inscrire les actions NOVHISOL dans un PEA

- **Les actions achetées** de gré à gré peuvent figurer dans un PEA **ou dans un PEA-PME**.
- Passez normalement votre annonce d'achat à partir du "**Formulaire de passage d'annonces**" (www.novhisol.com/devenir-actionnaire.ws) et informez-en la banque gestionnaire de votre PEA.
 - Le règlement d'un achat s'effectue par virement, depuis le PEA de l'acheteur, directement sur le compte du vendeur.
- **Les actions souscrites** par exercice de bons peuvent figurer dans un PEA **ou dans un PEA-PME**.
- Remplissez normalement le "**Bulletin de souscription par exercice de bons**" (à la dernière page du présent Document d'appel à souscriptions) et informez-en la banque gestionnaire de votre PEA.
 - Le règlement d'une souscription s'effectue par virement, depuis le PEA du souscripteur, directement sur le compte bancaire de NOVHISOL SA.
- **Le PEA-PME permet de bénéficier d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession** mais pas de réduction ISF ou IR.
- L'achat et la vente d'actions de sociétés utilisant un Carnet d'annonces y est totalement libre, en nombre illimité d'opérations **exonérées d'impôt sur les plus-values de cession**.
 - Aucune durée minimum de détention n'est requise pour l'achat d'actions à partir d'un PEA ou d'un PEA-PME, mais le montant des cessions doit y rester pendant la période de conservation de 5 ans.

LE CARNET D'ANNONCES D'ACHATS ET DE VENTES DE BONS NOVHISOL SA

Fonctionnement des Carnets de bons

- Le Carnet d'annonces de bons fonctionne comme le Carnet d'annonces d'actions à partir de la page www.novhisol.com/devenir-actionnaire.ws
- Il existe quatre Carnets d'annonces de bons NOVHISOL SA :

➤ Carnet de Bons 4.1

Parité : l'exercice d'un bon 4.1 permet d'obtenir **une action nouvelle**

Prix de souscription d'une action nouvelle à l'aide d'un bon 4.1 : **15 €**

Durée de vie du bon 4.1 : jusqu'au **31 décembre 2014**

➤ Carnet de Bons 5.0

Parité : l'exercice d'un bon 5.0 permet d'obtenir **une action nouvelle + un bon 5.1 attaché + un bon 5.2 attaché**

Prix de souscription d'une action nouvelle à l'aide d'un bon 5.0 : **30 €**

Durée de vie du bon 5.0 : jusqu'au **15 juin 2015**

➤ Carnet de Bons 5.1

Parité : l'exercice d'un bon 5.1 permet d'obtenir **une action nouvelle**

Prix de souscription d'une action nouvelle avec un bon 5.1 : **30 €**

Durée de vie du bon 5.1 : jusqu'au **15 juin 2016**

➤ Carnet de Bons 5.2

Parité : l'exercice d'un bon 5.2 permet d'obtenir **une action nouvelle**

Prix de souscription d'une action nouvelle avec un bon 5.2 : **30 €**

Durée de vie du bon 5.2 : jusqu'au **15 juin 2017**

- Il sera intéressant de surveiller l'apparition d'annonces sur les Carnets de bons NOVHISOL, et d'intervenir à la vente ou à l'achat, en fonction de l'avancement des réussites ou des échecs des projets de développement de la société.
- La valeur de la société, donc celle de l'action et celle du bon B, évoluera en fonction de la réalisation ou non de ses objectifs : développement du carnet de commandes, chiffre d'affaires, résultats...
- L'établissement de justes prix de l'action et du bon B dépendra de la [politique d'animation des Carnets](#) et de la [politique de communication financière](#). Il est nécessaire de rappeler l'existence des Carnets d'annonces avec chaque information communiquée aux actionnaires et en direction de nouveaux actionnaires potentiels.

Annonces d'achats et de vente de Bons de Souscription d'Actions NOVHISOL

Retour aux sociétés | Annonces de gré à gré | Banque d'informations | Connexion actionnaire | Aide ?

Annonces de gré à gré en cours (affichage)

Bons 4.1 NOVHISOL

- Parité : l'exercice d'un bon 4.1 permet d'obtenir une action nouvelle
- Prix de souscription à l'aide d'un bon 4.1 : 15 €
- Durée de vie du bon 4.1 : jusqu'au 31 décembre 2014

Actions | **Bons 4.1** | Bons 5.0 | Bons 5.1 | Bons 5.2

Acheteurs (demande) | Vendeurs (offre)

Quantité	Prix €	Date limite
10	0.01	31 août 2014
300	0.01	31 août 2014

Formulaire de passage d'annonces

Je veux acheter
 Je veux vendre

Titre: **Bons A** (dropdown menu: Bons A, Bons B)

Quantité: []

Au prix unitaire: [] €

Annonce valable jusqu'au: 31-10-2014

Précisez la catégorie de bons que vous voulez acheter ou vendre

Caractéristiques du bon qui vous intéresse

Consultez le carnet de bons qui vous intéresse

Informations sur la mise à disposition de vos bons

- Vos bons sont conservés, sans frais, sur les registres de détenteurs de bons NOVHISOL.
- Comme pour les actions, les bons sont au nominatif pur et restent à l'entière disposition de leurs détenteurs.
- Des transactions de bons peuvent librement s'effectuer de gré à gré, directement entre acheteurs et vendeurs, grâce aux quatre Carnet d'annonces de bons NOVHISOL.

Fiscalité des bons NOVHISOL

- Les bons ne bénéficient ni d'exonération d'impôt sur les plus-values de cession ni de réduction ISF ou IR
- Seuls les bons attachés aux actions achetées de gré à gré, ou les bons attachés aux actions souscrites, peuvent figurer dans un PEA ou dans un PEA-PME.